**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 118 (1973)

Heft: 9

Artikel: L'activité de "Semper Fidelis"

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-348565

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'activité de « Semper Fidelis »

L'Association Semper fidelis, officiellement fondée le 18 mars 1972 sur l'initiative de quelques amis de la 1<sup>ere</sup> Division, de la Brigade légère 1 et de la Division mécanisée 1 <sup>1</sup> poursuit son activité selon les buts assignés, à savoir de susciter des œuvres nouvelles et de les remettre à la communauté. Son conseil, présidé par le colonel-divisionnaire E. Dénéréaz, a tenu, au cours de son premier exercice, plusieurs séances de travail. Il s'est attaché à réaliser, dans les faits, quelques unes des idées émises dans la charte de l'Association. La tâche n'est sans doute pas aisée, mais grâce à l'appui que Semper fidelis rencontre dans de nombreux milieux, une nouvelle étape — ainsi que nous le dirons plus loin — a pu être franchie.

## La deuxième assemblée générale

Les membres de Semper fidelis ont été convoqués, pour la deuxième assemblée générale, le samedi 24 mars 1973, au château de Coppet où le colonel-divisionnaire Dénéréaz leur a souhaité la bienvenue, après avoir salué la présence de MM. R. Paréaz, préfet du district de Nyon, et J. Buffat, syndic de Coppet.

M. Robert Liron présenta un bref rapport sur l'activité du Conseil alors que M. J.-C. Grandchamp donna lecture des comptes qui laissent un exédent actif de 10 167.60 francs, ainsi que le releva M. David Blanchoud, au nom de la commission de vérification des comptes. Pour remplacer deux membres du Conseil, MM. J.-P. Ehrsam et J. Presset, démissionnaires, l'assemblée désigna MM. P. Brenzikofer, de La Neuveville, et Guy Demole, de Genève.

# Le rapport du président

Il appartint ensuite au colonel-divisionnaire Dénéréaz de présenter son rapport présidentiel, dont nous voulons donner ici les principaux passages.

Après avoir rappelé la naissance de Semper fidelis et répété les buts poursuivis, le colonel-divisionnaire Dénéréaz analysa quelques unes des observations qui avaient été formulées à l'endroit de l'Association.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir L'Association Semper fidelis, dans RMS, t. 117, (1972) p. 531-536.

« Il est normal, dit-il, lorsqu'on est plusieurs, que le raisonnement soit différent et que l'on trouve, ici et là, une certaine méfiance à l'égard de ceux qui parlent de valeurs nouvelles, de diverses cultures à l'intérieur d'un même patrimoine national à l'enrichissement duquel il fut décidé, et uniquement, de contribuer.

» Cette méfiance, poursuivit le président, est venue d'abord de la part de quelques artistes qui ne voulaient être ni le récepteur, ni le miroir d'une idée née dans un milieu d'amis, acceptée et soutenue non seulement par des cercles civils, mais également par des cercles militaires. Ils ont eu peur que leurs œuvres échouassent dans une communauté militaire, par exemple dans une caserne, qui reste à leurs yeux un lieu fermé à toute éthique et à toute esthétique. Nos casernes n'ont rien de somptueux et il appartiendrait peut-être à l'Etat, dont les greniers sont riches d'œuvres condamnées à l'obscurité, de les embellir. La liberté des artistes n'est-elle pas entière? Et ce n'est pas nous, qui allierons toujours la fidélité avec la liberté, la durée avec la nouveauté, qui les critiquerons.

» Si nous avons tenu à évoquer cette attitude, sans aucune acrimonie, c'est pour montrer que, même dans notre pays, il est des exclusives contre des communautés nationales parce qu'elles sont contraires à diverses formes d'émancipation, intellectuelle lorsqu'il s'agit d'obligations, fussent-elles celles du simple citoyen. Nous devons être conscients que notre idée n'est pas toujours et ne sera pas toujours suffisamment comprise. Cela ne doit pas nous rebuter, nous décourager et surtout nous déplaire. Nous savons qu'il existe chez nous un ensemble de valeurs auquel nous devons porter la plus grande attention. Un ensemble qu'il serait absurde de vouloir diviser à des fins d'exception, puisque nous voulons, au contraire, le consolider en acceptant les risques que comporte, dans la fragilité du présent, une telle opération.

» A l'opposé s'est manifestée une autre critique à l'égard de notre association. Pourquoi celle-ci n'est-elle pas une association militaire ayant pour objectif la défense de l'armée qui, vous le savez, est en butte à des attaques nombreuses? Nous devons dire que plusieurs de nos amis nous ont quittés en raison du caractère civil de notre charte et de nos statuts. Nous restons et resterons, bien entendu, attachés aux grandes unités dans lesquelles nous avons eu ou avons l'honneur de servir. Mais nous savons — et c'est peut-être le fait de l'ignorer qui est la cause des vicissitudes actuelles de notre armée — que toute société militaire obéit

à des règles découlant d'une hiérarchie et d'une discipline stricte. Et puis, il y a le problème de la responsabilité. Sont seuls responsables de l'armée ses chefs; aucune pétition pour rendre celle-ci plus forte n'influera sur son destin. Il appartient à l'armée et à elle seule de conserver sa crédibilité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays par un comportement collectif et individuel impeccable, par une attitude qui ne laisse aucun doute quant aux intentions des cadres et de la troupe, par un attachement profond, quasi excessif, aux formes et aux particularités de l'ordre militaire. Notre association n'a nullement la prétention d'ajouter une nouvelle institution aux organismes existants pour la seule et bonne raison de servir de réconfort apparent. Nous sommes et serons vigilants à l'égard d'une communauté qui nous est chère. Néanmoins, nous nous garderons, en tant qu'association, de nous immiscer dans des querelles de doctrine. »

Poursuivant son analyse, le colonel-divisionnaire Dénéréaz signala également que certains milieux auraient voulu voir l'Association Semper fidelis se préoccuper de la lutte contre la pollution ou concourir au maintien d'un environnement sain et aussi pur que possible.

« En regard de ces critiques négatives, conclut le rapport présidentiel, critiques qui sont plutôt dues à un manque de compréhension des buts de notre association, nous placerons les nombreux témoignages de ceux qui ont saisi le véritable sens de notre action.

» Nous ne voulons pas confondre deux choses: l'environnement et le patrimoine. L'environnement est affaire d'adaptation physique ou pratique au premier chef. Le patrimoine est affaire de consécration. Le premier est profane. Le second est sacré. Ainsi se trouve déterminé l'esprit avec lequel nous songeons à son enrichissement, l'esprit avec lequel nous choisissons une œuvre, l'esprit avec lequel nous l'offrons à la communauté. Nous ne demandons rien, sinon que cette œuvre fasse mieux sentir ce qu'est la patrie, notre patrie.

» Car nous sommes certains que ces problèmes qui nous préoccupent d'un point de vue civique, qu'ils concernent la jeunesse, l'âge mûr, le citoyen, le soldat ou tout simplement l'homme, trouveront leur solution la plus adéquate lorsque nous aurons, nous, retrouvé l'amour de la patrie. Si nous avons choisi l'art comme intermédiaire, voire comme guide, c'est que l'œuvre d'art est, par définition, l'expression d'un idéal de beauté. Un idéal de beauté qui peut et qui doit inciter chacun à accepter des sacrifices, à faire taire ses égoïsmes, à contribuer à une plus grande justice. Nous allons peut-être trop loin dans nos déductions. Dès le départ et nous l'avons dit, nous avons voulu viser haut. Aujourd'hui, viser haut, c'est être réaliste. »

## Un don de l'Association

Une conférence de M. Jacques Monnier, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lausanne, qui en quelques minutes parvint à brosser un panorama de l'art romand, devait servir de prélude à l'annonce de l'action Semper fidelis 1973.

En effet, après des recherches en diverses directions, le Conseil décida d'acquérir une tapisserie de M. Michel Vouga, peintre cartonnier, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lausanne, pour la remettre au nouveau groupe scolaire intercommunal de Coppet. Cette tapisserie, que M. Vouga présenta lui-même à l'assemblée, sera remise officiellement aux autorités du groupement scolaire de Coppet dans le courant de l'automne.

Ainsi se concrétise l'une des idées de Semper fidelis qui, répétons-le, ne vise qu'un seul but: celui d'enrichir le patrimoine national, dans l'esprit le plus désintéressé qui soit.

